



PLAN LOCAL D'URBANISME DE RETIERS

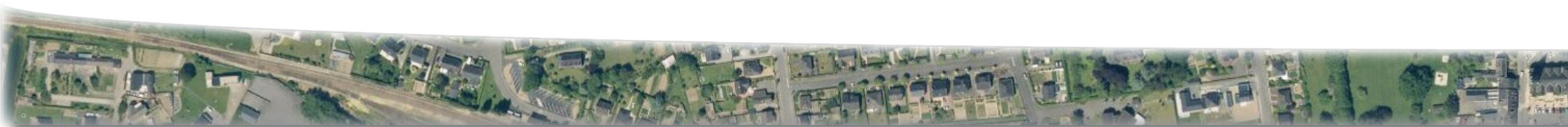
N°2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Approbation en date du 14 octobre 2019



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p.3
1. PRIORISER L'HABITAT EN EXTENSION MAÎTRISÉE DE L'ENVELOPPE URBAINE	p.4
2. CONFORTER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, PILIER DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL COMMUNAL	p.6
3. LES DÉPLACEMENTS : UN ENJEU STRATÉGIQUE	p.8
4. CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS D'UNE COMMUNE STRUCTURANTE DU PAYS DE VITRÉ	p.9
5. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	p.10
6. METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES RESTÉRIENS	p.11



AVANT-PROPOS

Document central du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales des politiques retenues par la commune de RETIERS en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il permet d'exposer, dans le respect du SCoT du Pays de Vitré et du PLH de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées, l'ambition de la politique communale dans ces domaines pour la décennie à venir et constitue donc l'expression des objectifs que la commune s'est fixée à moyen et long termes.

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (ALUR), le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui constituent une priorité des politiques publiques menées au niveau national.

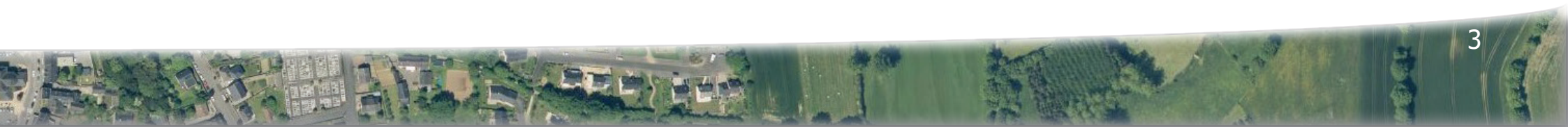
A RETIERS, les orientations qui ont été définies visent essentiellement à développer une urbanisation adaptée aux orientations du développement durable, dans un souci d'économie d'espace et pour répondre aux attentes en terme de mixité sociale et intergénérationnelle, mais aussi à mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie dont bénéficient les Restériens, à gérer les contraintes auxquelles est soumis le territoire en termes de risques naturels et technologiques.

La politique retenue en matière d'aménagement et d'urbanisme se traduit ainsi au travers de 6 grandes orientations :

1. Prioriser l'habitat en extension maîtrisée de l'enveloppe urbaine
2. Conforter l'activité économique, pilier de l'équilibre territorial communal
3. Les déplacements : un enjeu stratégique
4. Conforter les équipements d'une commune structurante du Pays de Vitré
5. Assurer un développement durable du territoire
6. Mettre en valeur les paysages Restériens

Deux mois au minimum avant l'arrêt du projet de PLU, un débat doit avoir lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le document suivant a été conçu afin d'alimenter ce débat.



1. PRIORISER L'HABITAT EN EXTENSION MAÎTRISÉE DE L'ENVELOPPE URBAINE

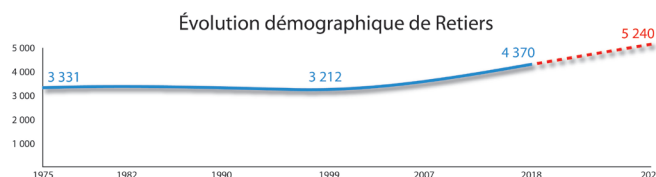
OBJECTIF N°1 : PRODUIRE DU LOGEMENT POUR SATISFAIRE LA DEMANDE

RETIERS connaît une croissance démographique annuelle soutenue depuis 2009, supérieure à 2% en moyenne. Aujourd'hui, la commune est peuplée d'environ 4 370 habitants.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) identifie la ville de RETIERS comme un pôle intermédiaire structurant à l'échelle du Pays de Vitré. Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées définit RETIERS comme un des trois pôles de l'intercommunalité, avec Janzé et Martigné-Ferchaud.

La municipalité souhaite donc conforter ce rôle de pôle que joue RETIERS à l'échelle intercommunale et ainsi répondre aux objectifs du SCoT et du PLH, tout en tablant sur un rythme de croissance réaliste et acceptable, estimé à environ 1,8%/an pour la prochaine décennie.

Ainsi, la population envisagée à l'horizon du présent PLU est d'environ 5 240 habitants, ce qui implique la réalisation d'environ 365 logements supplémentaires.



OBJECTIF N°2 : DONNER UNE NOUVELLE VITALITÉ AU CŒUR DE L'ENVELOPPE URBAINE

Il s'agit d'un objectif à la fois cohérent mais difficile à mettre en œuvre en raison des moyens importants à mobiliser sur le long terme. L'enveloppe urbaine est fortement impactée par la vacance de logements. Les actions futures doivent donc s'inscrire dans une recherche de revitalisation passant par l'accueil de nouveaux résidents.

Cet objectif est d'ores et déjà acté dans la programmation des logements à mettre sur le marché dans les années à venir, en apportant une forte pondération à la création de logements neufs en extension urbaine. Pour être compatible avec le PLH, les élus de RETIERS ambitionnent ainsi la production d'**une vingtaine de logements** dans le tissu bâti existant à l'horizon du PLU.

D'autre part, une analyse fine du potentiel de densification et de requalification de l'enveloppe urbaine a abouti à la conclusion suivante : environ **110 constructions** pourraient raisonnablement y voir le jour lors de la prochaine décennie.

OBJECTIF N°3 : PRIORISER L'HABITAT AU PLUS PROCHE DE L'ENVELOPPE URBAINE

L'enveloppe urbaine de RETIERS, desservie par une gare SNCF et par la ligne n°22 du réseau de transports en commun BreizhGo, dispose d'une offre commerciale de proximité, d'établissements scolaires et d'équipements périscolaires.

RETIERS dispose des conditions favorables pour

accueillir des populations nouvelles.

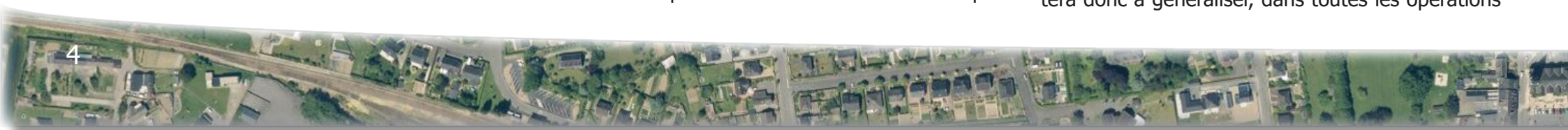
C'est pourquoi **235 des 365 logements** prévus pour les dix prochaines années prendront place sur trois secteurs d'extension urbaine, situés au nord, à l'est et au sud de cette **enveloppe urbaine**, représentant au total environ **12 hectares**.

OBJECTIF N°4 : PRÉSERVER LE CARACTÈRE DES HAMEAUX

Les hameaux n'auront pas vocation à recevoir des constructions nouvelles à usage d'habitation. Cependant, le bâti existant de ces secteurs conservera, sous conditions, des possibilités d'évolution telles que les réhabilitations, les extensions, les constructions d'annexes ou encore les changements de destination. La détermination des bâtiments qui pourront changer de destination sera étudiée pour que chaque bâtiment retenu ne compromette pas l'activité agricole en place ou la qualité paysagère du site, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

OBJECTIF N°5 : TENDRE VERS UNE RÉPARTITION PLUS ÉQUILIBRÉE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET RENFORCER LA MIXITÉ

Afin de renforcer la cohésion sociale et de faciliter l'insertion des nouveaux Restériens à la vie de la commune, la programmation des nouveaux logements sociaux sera établie de manière à conforter l'équilibre de leur répartition géographique au sein de l'enveloppe urbaine. La stratégie globale consistera donc à généraliser, dans toutes les opérations



d'ampleur significative, des exigences permettant d'améliorer la mixité sociale.

Afin de répondre à la fois aux besoins de logements des familles, des séniors et des jeunes primo-accédants souhaitant s'installer sur la commune, l'offre de logements devra être diversifiée.

Un équilibre global sera recherché entre la production de petits logements, de logements de taille intermédiaire et de grands logements.

OBJECTIF N°6 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACES

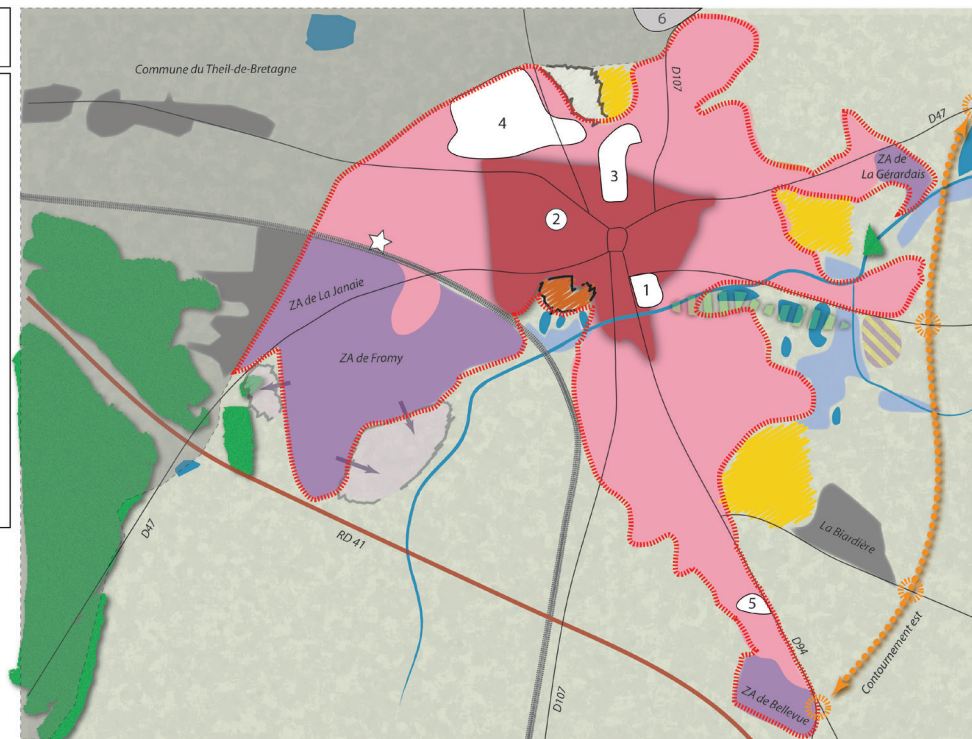
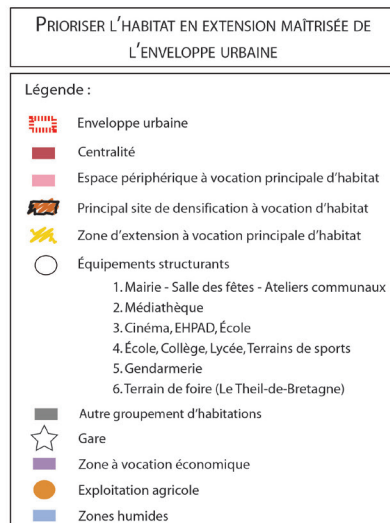
Au cours de la décennie passée, la consommation d'espaces agricoles constatée a été de 21,7 hectares pour la construction de 341 logements, soit une densité de quasiment 16 logements par hectare.

Si l'on met de côté la densification du centre-ville et la production de logements dans le tissu bâti existant, le projet de la municipalité prévoit une extension de l'urbanisation représentant une consommation foncière d'environ 12 hectares pour le développement de l'habitat à l'horizon 2028.

L'objectif retenu dans le PLU est d'appliquer une densité moyenne de 20 logements par hectare dans les secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Cet objectif pourra être décliné de manière différenciée suivant les secteurs afin de tenir compte des contraintes propres à chaque site, de l'environnement bâti existant et des enjeux relevés en matière de paysage.

Ce nouveau parti d'aménagement s'inspire directement des principes d'un urbanisme durable qui vise à :

- répondre aux besoins diversifiés, notamment en logement, tout en limitant au maximum la consommation de l'espace.
- faire en sorte que les nouveaux habitants ne soient pas éloignés des équipements et services afin de ne pas multiplier les déplacements de véhicules.
- préserver les zones naturelles et les milieux écologiques sensibles.
- protéger les terres agricoles afin de favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine.



Habitat

Économie

Vie locale

Environnement

2. CONFORTER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, PILIER DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL COMMUNAL

OBJECTIF N°1 : PRÉSERVER LES ESPACES ÉCONOMIQUES DÉDIÉS EXISTANTS ET MAINTENIR LEUR ATTRACTIVITÉ POUR LES ENTREPRISES

Les zones d'activités de Fromy et de Bellevue-Le Houssais, considérées comme structurante dans le SCOT du Pays de Vitré, ainsi que les zones plus petites de la Janaie et de la Gérardais, sont confirmées dans leur vocation à accueillir des activités économiques.

La zone d'activités de Fromy, où est historiquement implanté le groupe Lactalis qui emploie 800 salariés sur le site de RETIERS, bénéficie d'une très bonne accessibilité en raison de sa localisation en bordure de la 2X2 voies Rennes-Angers. Par ailleurs, plusieurs entreprises artisanales et commerciales se sont plus récemment implantées, sur la partie est de la zone d'activités.

A ce titre, elle doit rester un espace privilégié pour l'accueil d'activités économiques.

Le bilan des disponibilités foncières au sein de cette zone d'activités de Fromy fait apparaître des réserves foncières propriétés de la Communauté de Communes permettant d'envisager le développement futur de l'entreprise Lactalis, au sud-est du site.

Par ailleurs, la densification de la ZA de Fromy est envisagée, notamment dans sa partie est, afin d'être en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises ou de nouveaux services.

En ce qui concerne la ZA de la Janaie, la volonté des élus est également de conforter sa vocation, de

l'entrée de RETIERS jusqu'à la gare.

D'autre part, la zone d'activités de Bellevue, se situant le long de la 2X2 voies Rennes-Angers, possède une vocation artisanale et industrielle. Elle fait actuellement l'objet d'une requalification et de plusieurs extensions. Par ailleurs, la Communauté de Communes souhaite se réserver la possibilité d'étendre cette zone d'activités en direction du sud.

Enfin, rappelons que sur l'ensemble de ces zones, le maintien ou l'extension des entreprises en place doit être, autant que possible, facilité.

OBJECTIF N°2 : CONSERVER L'ÉQUILIBRE ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE DANS LA CENTRALITÉ

Principal pôle commercial de la commune, la centralité de RETIERS dispose d'une offre de commerces et de services de proximité diversifiée, constituée à la fois d'une grande surface généraliste et de boutiques plus spécialisées. Elle joue un rôle d'animation fondamental pour la commune et permet de fournir des services quotidiens aux habitants de RETIERS. C'est pourquoi la volonté municipale est de préserver cet ancrage par le biais d'outils réglementaires qui limitent le changement de destination des locaux commerciaux en cœur de ville, autour de la Place Saint-Pierre.

En ce qui concerne précisément le supermarché, la volonté de la municipalité est de faciliter son développement ainsi que la création de stationnement sur le site actuel, présentant l'avantage d'être très central et permettant ainsi aux personnes à mobi-

lité réduite ou ne disposant pas de véhicules de s'y rendre facilement.

OBJECTIF N°3 : PERMETTRE AUX ARTISANS INSTALLÉS EN CAMPAGNE D'ÉVOLUER

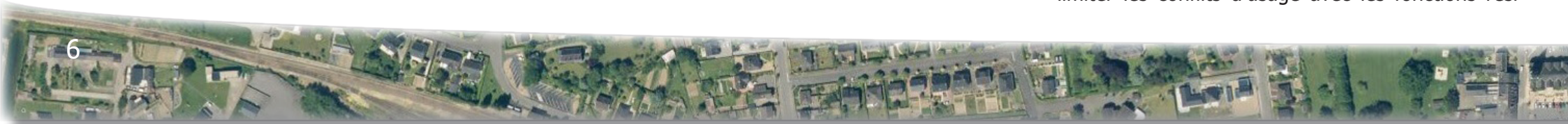
Sur son territoire communal, RETIERS compte quelques artisans implantés en campagne. Les élus souhaitent maintenir cette vitalité économique.

L'objectif de la commune est de privilégier un repositionnement des entreprises dans les zones d'activités. Si ce n'est économiquement pas réaliste, un STECAL pourra être créé pour permettre aux entreprises en place de pouvoir évoluer en minimisant l'impact sur le foncier agricole.

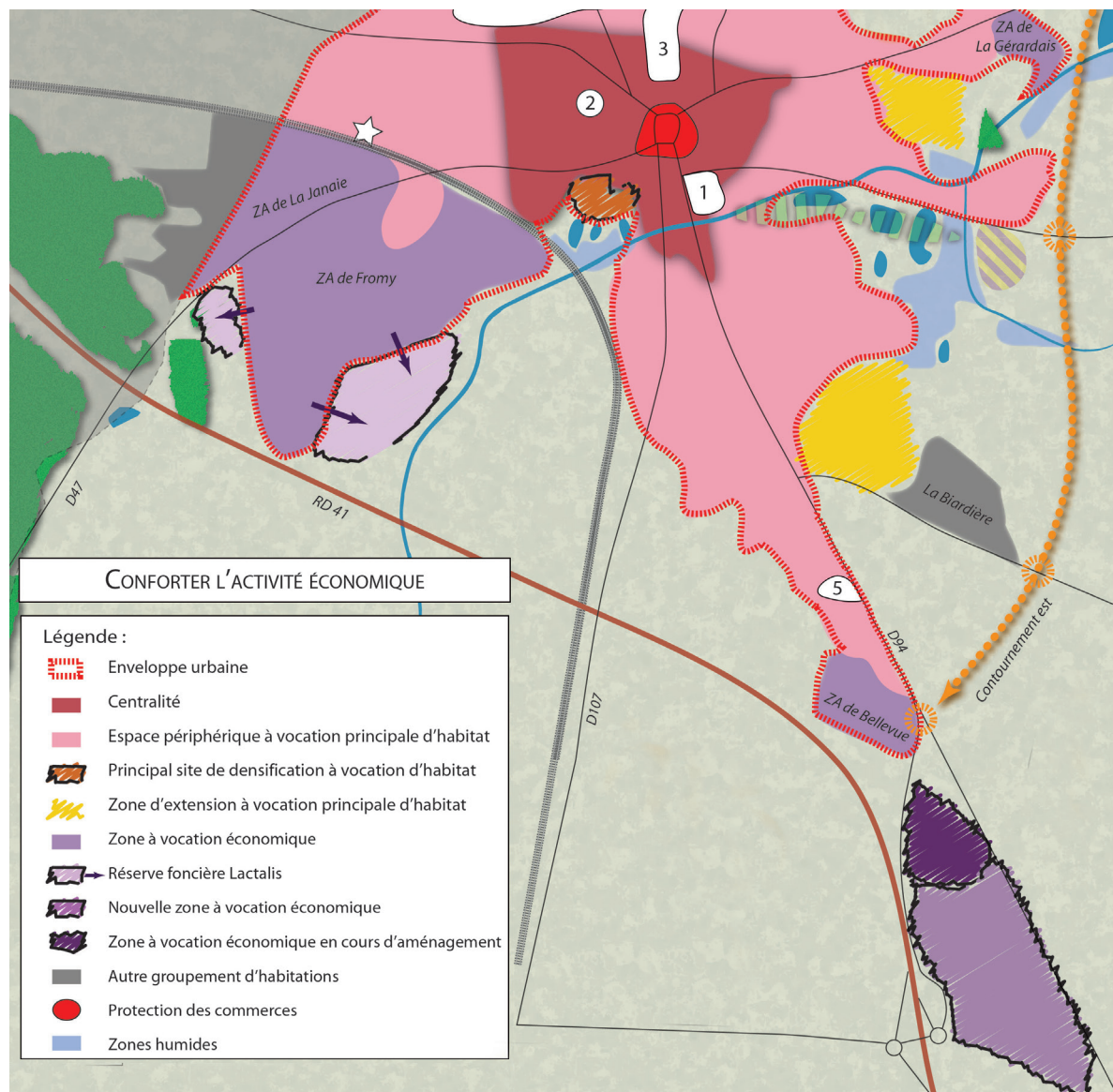
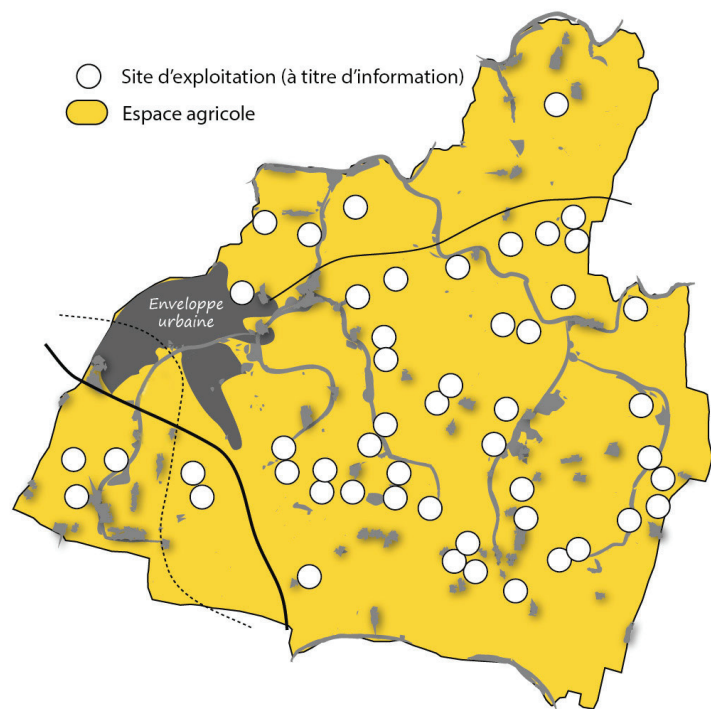
OBJECTIF N°4 : PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET FAVORISER LES NOUVELLES INSTALLATIONS

Plus de 80% de la superficie communale possèdent un caractère agricole. Le parti d'aménagement adopté dans le cadre du PLU vise à permettre la poursuite des activités agricoles dans toute leur diversité actuelle.

Les prélèvements de terres agricoles au profit de l'urbanisation seront effectués avec parcimonie, afin de répondre aux stricts besoins de la commune et de la Communauté de Communes en ce qui concerne le développement économique, en évitant de fragiliser les exploitations existantes. La modernisation des exploitations et les nouvelles installations seront facilitées et des solutions appropriées permettant de limiter les conflits d'usage avec les fonctions rési-



dentielles seront systématiquement recherchées.
Il convient de rappeler que le mitage en milieu agricole sera interdit.
Aucune construction nouvelle non liée à une activité agricole ou ne bénéficiant à l'activité agricole ne sera autorisée dans ces espaces, sauf exceptions.



Habitat

Économie

Vie locale

Environnement

3. LES DÉPLACEMENTS : UN ENJEU STRATÉGIQUE

OBJECTIF N°1 : RÉORGANISER LES DÉPLACEMENTS DANS L'ENVELOPPE URBAINE

Une étude d'aménagement global visant à sécuriser et faciliter les liaisons et la circulation dans l'enveloppe urbaine avait été réalisée en 2010.

Sur la base de celle-ci, la volonté de la municipalité actuelle est de poursuivre l'aménagement et la sécurisation des axes principaux de circulation, une fois la voie de contournement Est mise en place.

OBJECTIF N°2 : MIEUX METTRE EN VALEUR LES ENTRÉES DE VILLE

Les entrées de ville de RETIERS présentent des fonctionnalités très différentes et sont de qualités inégales. Les actions et opérations conduites au cours des années à venir s'attacheront à mieux les mettre en valeur, en particulier dans les secteurs clés pour l'évolution de l'image de la ville :

- à l'ouest de l'enveloppe urbaine, requalification de la RD 47 au niveau des zones d'activités pour la rendre plus qualitative.
- pour la route de La Guerche, la route de Martigné et la route de Drouges, sécurisation des entrées de ville en limitant l'urbanisation linéaire le long de ces voies.

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE OFFRE DE STATIONNEMENT ADAPTÉE

Même s'il existe une desserte par les transports en commun (bus et train) dans l'enveloppe urbaine, les usagers ne peuvent pas toujours avoir recours à

des moyens de déplacements alternatifs au véhicule particulier. Une offre de stationnement suffisante doit dès lors être prévue ou maintenue, en particulier aux abords des commerces et des équipements, afin de conserver leur accessibilité et leur attractivité vis-à-vis de leur clientèle ou de leurs usagers.

Sur le reste du territoire communal, en raison de l'absence de desserte par les transports en commun, aucune alternative aux moyens de transports individuels n'est véritablement proposée.

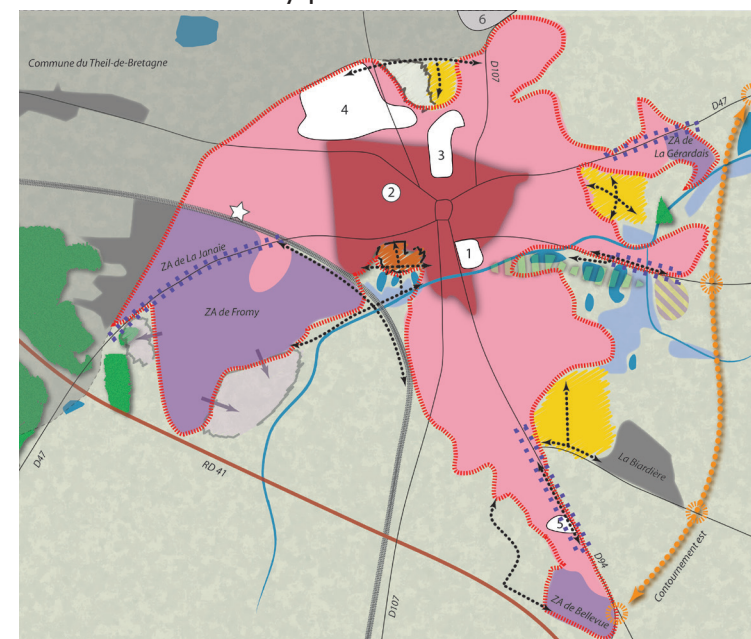
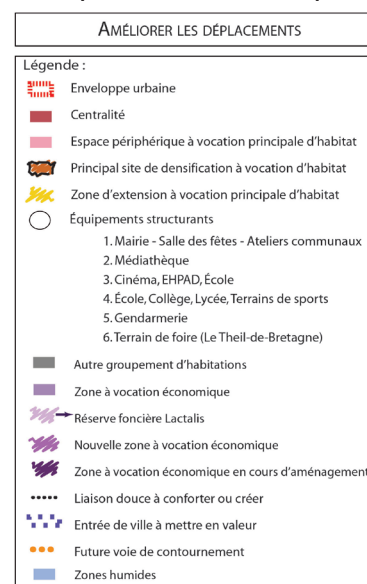
Des solutions de mutualisation et d'optimisation du stationnement pourront être favorisées localement, sur des espaces privés ou publics.

OBJECTIF N°4 : POURSUIVRE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES LIAISONS DOUCES

Le souhait de centraliser emplois, habitat et services conduit à accorder une place croissante à la marche à pied et à l'usage des deux-roues dans les déplacements quotidiens. Renforcer le maillage des itinéraires piétons-vélos constitue donc un axe fort du projet communal.

Afin de répondre aux objectifs du SCoT, et notamment celui visant à développer un réseau de modes doux sur l'ensemble du territoire, les actions menées consisteront principalement à renforcer les liaisons douces dans la zone sud-ouest de la centralité.

Il faudra également favoriser la greffe des nouvelles opérations aux quartiers existants en favorisant les liaisons traversantes piétons-vélos lorsque le contexte environnant s'y prête.



4. CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS D'UNE COMMUNE STRUCTURANTE DU PAYS DE VITRÉ

OBJECTIF N°1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION PAR UNE OFFRE ADAPTÉE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Les évolutions démographiques constatées et projetées font apparaître la nécessité de faire progressivement évoluer l'offre de services et d'équipements proposée aux Restériens. De telles structures sont en effet essentielles à l'échelle d'une commune, dans le sens où elles constituent des lieux d'échanges et de rencontres entre la population. Les activités associatives qui y sont liées sont souvent le vecteur de liens sociaux entre les habitants de différents quartiers.

Dans la continuité des actions déjà engagées par la commune, il s'agira, d'une manière générale, de poursuivre les efforts en faveur de l'accessibilité des équipements et des espaces publics, afin de faciliter la participation de tous les habitants à la vie locale.

En ce qui concerne les équipements scolaires, la volonté des élus de RETIERS est de faire en sorte que :

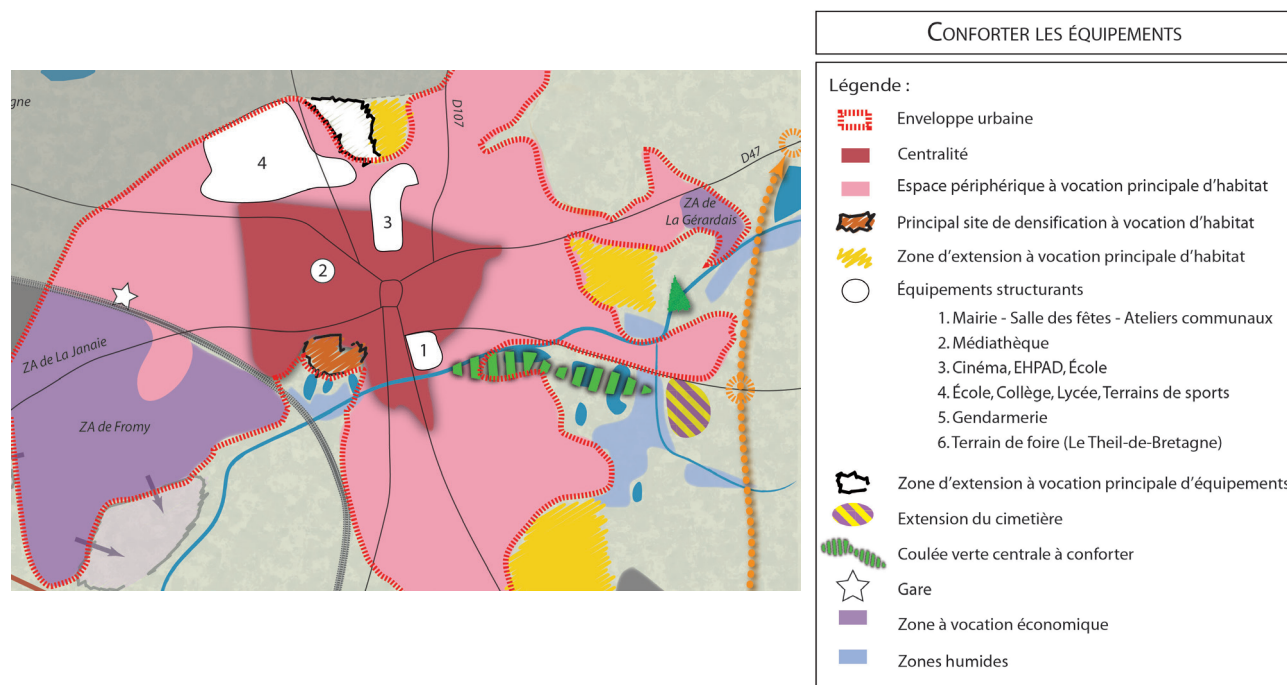
- le secteur situé au nord-est de l'école publique puisse accueillir des équipements communaux scolaires, sportifs et de loisirs.
- l'école privée dispose de foncier suffisant pour une éventuelle extension.
- le lycée puisse éventuellement s'agrandir sur le terrain de l'ancien bâtiment EDF situé rue Maréchal Foch.

D'autres projets sont en réflexion en matière d'équipements pour la décennie à venir :

- la rénovation du centre polyvalent.
- la délocalisation de la caserne des pompiers et la construction d'un centre technique des routes par le département.
- l'extension du cimetière et la création de stationnement sur un terrain communal situé sur le secteur du Tertre.
- le renforcement de la vocation d'équipements du secteur situé à l'est de la rue Guynemer.

OBJECTIF N°2 : POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS DE LA COULÉE VERTE URBAINE

Les élus réfléchissent à un projet de mise en valeur de la coulée verte, des ateliers communaux jusqu'aux zones humides situées à l'est de l'enveloppe urbaine. L'attrait que cette coulée représente pour la promenade et les loisirs de plein air pourrait en faire le socle du maillage des espaces verts de la commune.



Habitat

Économie

Vie locale

Environnement

5. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF N°1 : ASSURER LES CONNEXIONS ENTRE LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Pour assurer la circulation de la faune entre les réservoirs de biodiversité et favoriser le brassage génétique au sein des populations animales et végétales, il est nécessaire de conforter les corridors écologiques existants entre les trois réservoirs principaux de biodiversité que sont l'étang de Marcellé-Robert, la forêt du Theil et la forêt de la Guerche, qui ont la particularité de tous être situés en limite communale.

Il apparaît également intéressant de préserver et conforter une connexion entre les réservoirs secondaires de biodiversité identifiés sur RETIERS, secteurs associant à la fois zones humides, milieux ouverts, zones boisées ou zones bocagères denses. En outre, le projet de PLU cherchera à diminuer ou du moins à ne pas accentuer les points de fragilité potentiels, c'est-à-dire les zones de croisement entre ces corridors écologiques et les éléments fragmentant le territoire, essentiellement liés à la RD 41, la RD 47, la voie ferrée et la traversée de l'enveloppe urbaine.

OBJECTIF N°2 : CONSERVER LE MAILLAGE BOCAGER

Les boisements, et notamment le maillage bocager, présentent un intérêt écologique : fonctions de régulation hydraulique, lutte contre l'érosion et les vents dominants, protection des écosystèmes... A ce titre, le SCoT du Pays de Vitré demande que les PLU assurent une protection adaptée du maillage

bocager et définissent des mesures compensatoires en cas d'arrachage qu'il conviendra de justifier. La protection du patrimoine bocager constitue également un objectif inscrit dans le SAGE Vilaine. En conséquence, la commune souhaite soumettre à déclaration préalable la destruction de certains de ces boisements, ce qui traduit sa volonté de développer le territoire en préservant ses atouts paysagers et environnementaux. Les boisements concernés par cette mesure seront définis ultérieurement.

OBJECTIF N°3 : PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

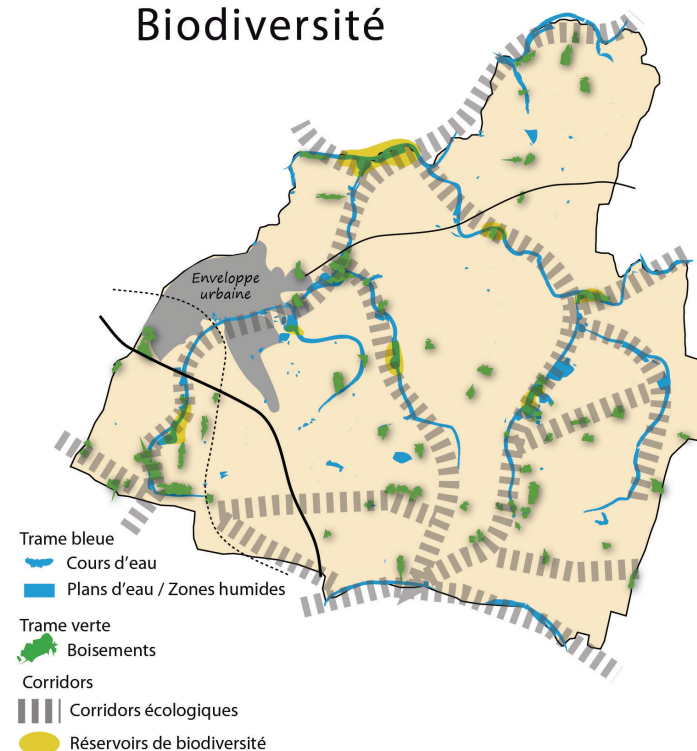
L'objectif est de prévoir le déploiement d'une offre internet «très haut débit» dans l'enveloppe urbaine, afin de permettre aux habitants, aux entreprises et aux établissements d'enseignement d'en bénéficier dans le cadre de leurs activités.

OBJECTIF N°4 : FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le recours aux énergies renouvelables sera encouragé afin d'œuvrer pour la transition énergétique, orientation inscrite dans le SCoT du Pays de Vitré, en s'appuyant sur le Plan Climat Air Energie Territorial de Roche aux Fées Communauté. Il s'agit également de réduire les consommations d'énergies liées aux bâtiments.

La commune souhaite faciliter les installations favorables aux économies d'énergies et à la production d'énergies renouvelables en limitant également les contraintes architecturales suivant la localisation du projet.

Biodiversité



6. METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES RESTÉRIENS

OBJECTIF N°1 : SAUVEGARDER LES PAYSAGES

Il s'agit avant tout de conserver l'identité paysagère Restérienne, propre à la commune.

Plusieurs objectifs ont été définis :

- préserver le parc urbain.
- conforter la ripisylve.
- préserver les diverses scènes fluviales et agraires des vallons.
- maintenir la vocation champêtre du plateau.
- éviter la surprotection des boisements afin de conserver les vues sur le grand paysage.
- limiter l'extension de l'enveloppe urbaine en respectant des portes urbaines (stopper l'urbanisation linéaire).

OBJECTIF N°2 : PRÉSERVER, MIEUX FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

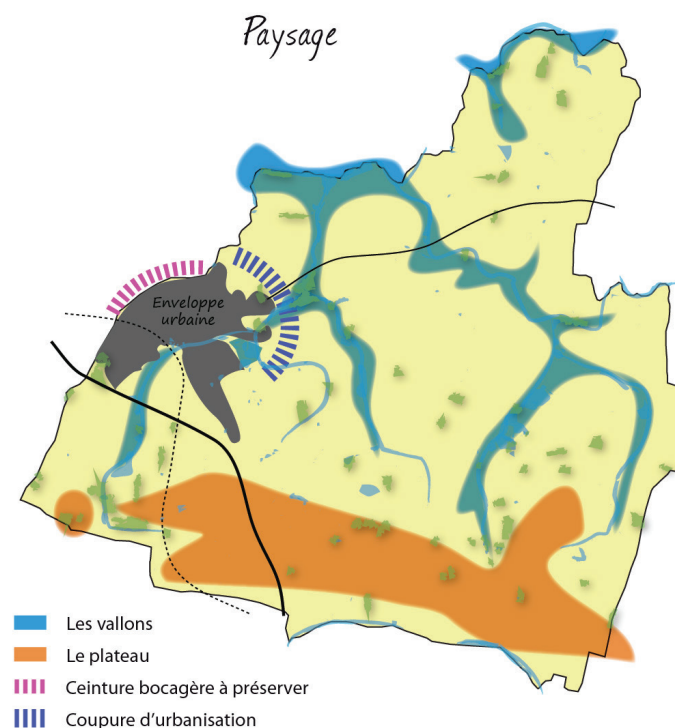
RETIERS dispose de nombreux éléments bâtis qui méritent d'être connus, préservés et mis en valeur, au service du cadre de vie commun. Outre la «Pierre de Richebourg», qui fait office de construction mégalithique emblématique et classée monument historique depuis 1977, la commune comporte divers éléments du petit patrimoine tels que fours à pain, puits en pierres ou encore soues à cochons. Ces éléments sont non seulement des témoignages historiques et culturels, mais aussi, pour nombre d'entre eux, des marqueurs intéressants du paysage. Leurs caractéristiques essentielles doivent être conservées et, lorsque cela apparaît possible, leur environnement gagne à être mis en valeur.

OBJECTIF N°3 : VALORISER LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS REPRÉSENTATIFS DE LA COMMUNE POUR ORGANISER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

La randonnée pédestre, cycliste ou équestre constitue un moyen privilégié pour découvrir RETIERS au travers de ses multiples composantes naturelles, paysagères et patrimoniales. D'autres activités de loisirs «nature» peuvent également trouver leur place sur la commune dans la mesure où leur pratique est conciliable avec les enjeux de préservation des sites et de maintien de la qualité du cadre de vie.

OBJECTIF N°4 : MATÉRIALISER CLAIEMENT LES LIMITES À L'URBANISATION

Lorsqu'ils constituent des espaces de transition, les haies, cheminements, cours d'eau, fossés doivent être maintenus et, le cas échéant, reconstitués chaque fois que cela est possible, en particulier pour éviter les contacts directs entre espaces bâtis et espaces cultivés. Ces éléments matérialisent en effet les limites de l'urbanisation (comme par exemple la ceinture bocagère en limite nord-ouest de l'enveloppe urbaine) et atténuent l'impact paysager que peuvent avoir les constructions en frange de ville, en particulier lors des nouvelles opérations d'aménagement. La préservation d'éléments préexistants et la création de nouveaux attributs paysagers pourront être préconisées chaque fois qu'elles seront susceptibles d'améliorer l'insertion des nouveaux programmes de construction dans leur environnement.



Habitat

Économie

Vie locale

Environnement



L'ATELIER D'YS
Urbanisme - Aménagement du territoire - Environnement

21 rue du Trèfle
35520 LA MÉZIÈRE

